



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE sur la démarche de délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM)

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Abitibi-Ouest, que :

Lors de sa séance du 16 septembre 2026, le conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté la résolution 26-147, par laquelle il a exprimé son intention de déterminer et de délimiter, dans le cadre de la révision de son Schéma d'aménagement et de développement (SAD), des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM).

Dans le cadre de cette démarche, la MRC souhaite recueillir les commentaires, préoccupations et informations de la population et des intervenants du milieu concernant les secteurs à l'étude.

Les personnes, municipalités, entreprises et organismes intéressés sont invités à participer à une consultation publique qui se tiendra :

Samedi 17 octobre 2026, de 10 h à 16 h
MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5e Avenue Est, La Sarre

Les documents et cartes présentant les secteurs à l'étude peuvent être consultés sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest au mrcao.qc.ca dans la section [Services/Aménagement du territoire/Consultation publique](#).

Les personnes intéressées peuvent également transmettre leurs commentaires écrits **jusqu'au 1er novembre 2026**, par courriel à consultation.publique@mrcao.qc.ca ou par courrier à la MRC d'Abitibi-Ouest, au 11, 5e Avenue Est, La Sarre (Québec) J9Z 1K7.

DONNÉ À LA SARRE,
CE 28 SEPTEMBRE 2026

Normand Lagrange
Directeur général
et greffier-trésorier